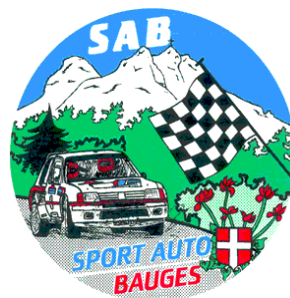


8^{ème} RALLYE VHC DES BAUGES

8 & 9 OCTOBRE 2022



ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE
et
le SPORT AUTO BAUGES

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

A.S.A.C. DE SAVOIE
340 Chemin des Carrières
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 37^{ème} rallye Régional des Bauges

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de SAVOIE en qualité d'organisateur administratif et le Sport Auto Bauges en qualité d'organisateur technique, organisent le 8^{ème} Rallye VHC régional des Bauges en doublure du 37^{ème} rallye régional des Bauges.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Rhône Alpes numéro R27 et de la FFSA numéro **477**

Organisateur administratif

ASAC DE SAVOIE

Secrétariat du rallye : ASAC de SAVOIE 340 chemin des Carrières 73230 SAINT ALBAN LEYSSE
Président : Michel BONFILS

Secrétariat : contact@asac-savoie.fr

Organisateur technique

SPORT AUTO BAUGES

Immeuble le Julioz, Lieudit « Le Pré de Foire », 73630 LE CHATELARD

Président : Stanislas MIGUET 06.13.36.60.05

Vice-président : Jean Michel GAREL : 06.23.95.15.55

contact@sportautobauges.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

.1P. OFFICIELS

Identique 37^{ème} Rallye Régional des Bauges sauf
Directeur de course spécifique nouveau départ
Commissaire technique

Mr MACHETTO Mic
Mr CARRE Jean Claude

Licence N° 2081
Licence n° 13049

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^{ème} Rallye VHC des Bauges compte pour :

- La coupe de France des Rallyes VHC 2022 avec coefficient 1.
- Le championnat de la ligue Rhône Alpes 2022.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique 37^{ème} Rallye Régional des Bauges moderne.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

1.3.3. Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives complémentaires.

Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de se présenter aux vérifications techniques.

Après accord des commissaires techniques, les voitures devront être placées en parc fermé de départ.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout le règlement et les demandes d'engagement peuvent être obtenues sur internet sur les 2 sites agréés pour le 35° Rallye Régional des Bauges :

<http://www.sportautobauges.com>

<http://www.asac-savoie.fr>

Toute personne qui désire participer au 8° rallye VHC régional des Bauges, doit adresser la demande d'engagement à l'ASAC de Savoie **DUMENT COMPLETEE et avec la copie des licences 2022 et des permis de conduire recto verso pour chaque membre de l'équipage** pour être prise en compte et accompagnée du règlement, **exclusivement par la Poste**, au plus tôt le lundi 15 Aout 2022, le cachet de la poste faisant foi, et au plus tard le lundi 26 Septembre 2022, à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Toute attestation d'engagement reçu par tous autres moyens que la poste sera refusé.

Toute attestation d'engagement postée avant le Lundi 15 aout 2022 sera refusé.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30 voitures maximum.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des copies demandées.**

3.3.P. ORDRE DE DEPART

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 37^{ème} rallye Régional des Bauges. Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 37^{ème} rallye Régional des Bauges moderne.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant:

- ° Pilotes prioritaires
- ° Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents
- ° Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupe4/5, Groupe B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupe N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I et J1, J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4.2P. PNEUMATIQUE

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallye VHC FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Identique au 37^{ème} Rallye Régional des Bauges

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.5. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité,
- 2ème infraction : exclusion.

4.7.P Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
 - 1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
 - 2^{ème} infraction : disqualification.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Identique 37^{ème} Rallye Régional des Bauges

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Identique 37^{ème} Rallye Régional des Bauges

6.2P. RECONNAISSANCES

Identique 37^{ème} Rallye Régional des Bauges

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasubles oranges marquées « COMMISSAIRE »
- Chef de poste : chasubles oranges marquées « CHEF DE POSTE »

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10 de seconde

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- ♣ Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- ♣ Un classement général pour les périodes E à I
- ♣ Un classement général pour les périodes J
- ♣ Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

PRIX EN ESPECES : Il n'y a pas de dotation en espèces.

Tous les concurrents classés recevront une coupe.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 9 Octobre 2022 à 17h30 sous le chapiteau du Sport Auto Bauges à l'entrée du parc fermé.

Tout sur le 8^{ème} rallye VHCdes Bauges sur le site internet :

www.sportautobauges.com

Ou **www.asac-savoie.fr**